



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SE TIENDRA LE MERCREDI 9 AVRIL 2025 À 17 H 15, À LA SALLE DU CONSEIL

A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

B) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2. Adoption de règlements

- 2.1 Règlement numéro 1791 intitulé : « Règlement établissant un programme d'aide financière afin de favoriser la mise en conformité au règlement numéro 554 dans le but d'accroître la résilience face aux changements climatiques »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'établir un programme d'aide financière afin de favoriser la mise en conformité de certains immeubles du territoire de la Ville au règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'égout et les normes sur les rejets aux réseaux d'égouts, et ce, dans le but d'accroître la résilience face aux changements climatiques.

- 2.2 Règlement numéro 1805 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 \$ pour des travaux visant à favoriser la mobilité active sur le territoire de la Ville (Parapluie) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de construction et d'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables, de pavage d'accotements de certaines rues, d'acquisition d'équipements ainsi que des travaux de marquage pour sécuriser les pistes cyclables et les sentiers piétonniers. Le terme et le montant associé à l'emprunt varient entre 5 et 15 ans.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions doit porter exclusivement sur les sujets de cette séance. Elle est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE